



Département de l'économie, de
l'innovation et du sport

Service de l'éducation physique
et du sport

Les Assises du sport vaudois

Sport-études vaudois : performant et adapté à tous les besoins ?



Florian Etter
Service de l'éducation physique et du sport

Parlement cantonal, salle du Grand Conseil
Vendredi 26 novembre 2021

Nombreuses bases légales

Loi sur l'éducation physique et le sport (LEPS)
Règlement de la LEPS

articles 7 et 42
article 5

Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)
Règlement de la LEO

articles 7 et 17
articles 10, 29 et 30

Règlement des gymnases

articles 22 et 23

Décision 129 du DFJC

Sport - Etudes : historique

- 1^{er} et 2^{ème} cycle primaire (1^{ère} à 6^e) :
Aucune mesure particulière pour le sport d'élite
- 2^{ème} cycle primaire (7^e et 8^e) et degré secondaire I
- 1983
- Allègements d'horaire
 - Octroi de congés facilités
- 2000
- Structures particulières

- Gymnase (maturité et diplôme) - Formation professionnelle
- 1983
- Allègement d'horaire et octroi de congés facilités
- 1989
- Classes spéciales pour sportifs et artiste
- 2014
- Entreprise favorable au sport de performance
- 2019
- Structures particulières

Scolarité obligatoire

a) Allègements d'horaire

- près de 500 élèves/année
- de une à huit périodes accordées (moyenne : 2,43)
- critères sportifs établis par le SEPS en collaboration avec les associations cantonales
- La décision finale revient au directeur

Scolarité obligatoire

b) Structures sport-études (9 structures, environ 130 élèves)

- Badminton (10 élèves), basket (25), football (22), hockey (25), handball (19), ski (alpin, nordique et freestyle 17), trampoline + gymnastique artistique (4), unihockey (13)
- 1 à 3 entraînements spécifiques sur temps scolaire
- Remplacement (compensation) de certaines périodes + allègement de la grille-horaire possible
- 1 coordinateur scolaire et 1 coordinateur sportif dans chaque établissement pour le suivi des élèves
- 1 structure de coordination cantonale qui réunit toutes les structures

Scolarité post-obligatoire

a) Allègements d'horaire

- de compétence du directeur
- près de 400 élèves/année
- critères sportifs établis par le SEPS en collaboration avec les associations cantonales

b) Classes spéciales du gymnase 50 à 60 élèves/année

c) Structures particulières pour le basketball (8 élèves), le football (28) et le handball (18)

Classes spéciales du gymnase

- 5 classes par année
- 50 à 60 sportifs par année
- Concours d'entrée sur dossier de candidature
- Nombre de places limités => décision de compétence CDGV
- Horaire adapté (congé tous les jours dès 12h35, lundi excepté)
- + Congés ponctuels (en principe 30 jours au maximum/année)
- Appuis scolaires
- Conférences en lien avec le sport
- Visite médicale gratuite

Apprentis

- En Suisse, environ deux tiers des jeunes font un apprentissage
- Les talents sportifs doivent en parallèle pouvoir suivre la formation dans le métier choisi et la formation de sportif d'élite
- Entre 15 et 25 apprentis vaudois sportifs d'élite dans le programme de Swiss Olympic «entreprise formatrice favorable au sport de performance» coordonné par le SEPS (plateforme cantonale)

Entreprise formatrice favorable
au sport de performance
 **APPROVED**
2016/2017

Hautes écoles

Depuis septembre 2013, l'UNIL dispose de mesures d'aménagement des études pour les athlètes d'élite

Ces aménagements peuvent aller jusqu'à permettre un temps partiel à 50 %

Ce concept s'adresse aux détenteurs·trices d'une Swiss Olympic Card

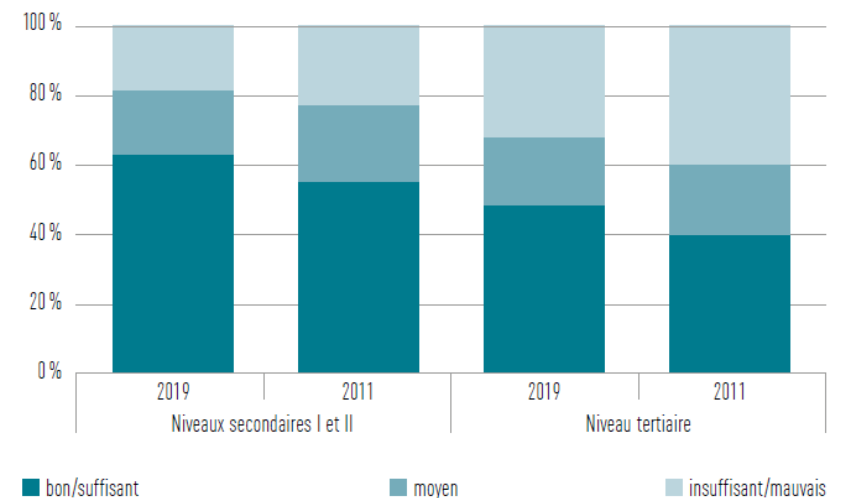
- Or, Argent ou Bronze
- Elite ou Swiss Olympic Card Talent (soutenu·e·s par une lettre de motivation de leur fédération sportive)
- Aux athlètes professionnels ou en centre de formation (pour les sports collectifs) soutenus par une lettre de motivation de leur équipe
- Autres athlètes d'élite reconnus par une commission de sélection

Etat des lieux SPLISS – CH 2019 – évolution depuis 2011

Efforts nationaux en matière de sport et de formation

- 47% des sportifs âgés de 25 à 34 ans étaient titulaires d'un diplôme du tertiaire en 2019 contre 36% en 2011
- Le pourcentage d'athlètes d'élite ayant fréquenté une filière sport-études est passé de 33% à 46% dans le degré secondaire et de 12% à 33% dans le tertiaire

Fig. 11.5: Soutien reçu pour concilier sport d'élite et formation, selon les réponses de l'échantillon d'athlètes 2019 comparé à 2011



Constats et questions

- A peu près chaque canton à son système propre
- La question de la facturation de l'écolage entre cantons n'est pas réglée de manière uniforme
- L'école privée offre parfois plus de souplesse (problème pour les parents : les frais d'écolage)
- Le dispositif sport-études VD n'est pas toujours connu, pas toujours compris

Constats et questions

- Faut-il plus de structures sport-études dans la scolarité obligatoire ?
- Faut-il cadrer et développer les structures sport-études dans les gymnases ?
- Faut-il permettre le redoublement dans les classes spéciales du gymnase ?
- Grande difficulté : les sports ont des structures et des besoins très diversifiés